



Règlement tarifaire 2026

Règlement tarifaire selon le contrat de prestations avec la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI)

Tarifs pour le séjour

**Bénéficiaires de rentes AI +
APEA AI du canton de Berne**

tarif journalier pour le séjour

CHF 135.00

Absence

En cas d'absence (hôpital/clinique), la réduction est de CHF 15.00 par jour pour les frais variables. Lors d'une absence planifiée (vacances), seule une taxe de réservation de CHF 65.00 par jour est facturée.

Services sociaux +

APEA du canton de Berne

ainsi que les personnes domiciliées hors canton

tarif journalier pour le séjour

(forfait d'infrastructure de
CHF 34.00 inclus)

CHF 168.40

Absence

En cas d'absence (hôpital/clinique/vacances), la répartition de la facturation s'effectue selon les directives du canton responsable.

Tarifs pour la prise en charge à la place d'occupation

Bénéficiaires de rentes AI +

APEA AI du canton de Berne

place d'occupation protégée

pas de facturation

Services sociaux + APEA AI canton de Berne

encadrement par heure d'occupation **CHF 17.28**

(y compris forfait d'infrastructure
de CHF de 1.92 place d'occupation
protégée max. 2'300 heures/an)

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question ou information.

Meilleures salutations

TANNENHOF AG

David Beyeler

directeur général

Gampelen, janvier 2025 DB/AG